

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: James Cleanstar
Code du produit	: 4740.0_76068RT35
Type de produit	: Détergent, Article traité (Biocide)
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange	: L'information fournie dans cette fiche de données de sécurité concerne le produit mentionné sous la section 1.1 et est donnée en supposant que le produit est utilisé correctement et conformément aux usages indiqués par le fabricant.
Utilisation de la substance/mélange	: Nettoyant
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Agents détergents/lavants et additifs

Titre	Descripteurs d'utilisation
Transfer of product via a dedicated system (bottle/machine) (Association - Code de référence: AISE_SUMI_PW_8a_2)	SU22, PC35, PROC8b, ERC8a, AISE SPERC 8a.1.a.v2
Professional uses; (Trigger) spraying (Association - Code de référence: AISE_SUMI_PW_11_1)	SU22, PC35, PROC11, ERC8a, AISE SPERC 8a.1.a.v2
Professional uses; Brushing after trigger spraying or brushing with tools (Association - Code de référence: AISE_SUMI_PW_10_1)	SU22, PC35, PROC10, ERC8a, AISE SPERC 8a.1.a.v2
Consumer use of washing and cleaning products	SU21, PC35, ERC8a

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir rubrique 16

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

James
Rudolf Dieselweg 28 a
NL-5928 RA Venlo - Nederland
T +31 (0) 773278000
info@james.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Voir Section 1.3; Uniquement pendant les heures de bureau

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	Free telephone number with a 24/7 access. Experts answer all urgency questions on dangerous products in French, or German

James Cleanstar

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 7-8-2020 (Version: 3.0)

Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
--------	-----------------	--------------------------------	-----	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP)

: P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P261 - Éviter de respirer les aérosols.

Phrases EUH

: EUH208 - Contient BENZISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

Destiné au grand public

Fermeture de sécurité pour enfants

: Non applicable

Indications de danger détectables au toucher

: Non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Conc. (% w/w)	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Propyleneglycol-n-propylether (INCI: PROPYLENE GLYCOL PROPYL ETHER)	(N° CAS) 1569-01-3 (N° CE) 216-372-4 (N° REACH) 01-2119474443-37	5 – 10	Flam. Liq. 3, H226 Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation

: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver la peau avec de l'eau savonneuse.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets

: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après inhalation

: Inhalation peu probable.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Démangeaison. Rougeur.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Légèrement irritant au contact direct avec les yeux.

Symptômes/effets après ingestion

: L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer une légère irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

James Cleanstar

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 7-8-2020 (Version: 3.0)

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Le produit répandu sur une surface dure peut présenter un risque important de glissades/chutes.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Défense de déverser dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Laver abondamment à l'eau l'équipement contaminé, et les endroits où s'est produite la fuite. Laver abondamment à l'eau les résidus.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Prendre les précautions nécessaires relatives à l'emploi de produits chimiques et de nettoyeurs. Voir les informations transmises par le fabricant. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du gel.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

James Cleanstar	
DNEL/DMEL (informations complémentaires)	
Voir http	//www.dguv.de/ifa/de/gestis/limit_values/index.jsp : Informations sur les composants.
Propyleneglycol-n-propylether (INCI: PROPYLENE GLYCOL PROPYL ETHER) (1569-01-3)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	2,2 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	26 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	217 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	9 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,1 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,01 mg/l

James Cleanstar

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 7-8-2020 (Version: 3.0)

Propyleneglycol-n-propylether (INCI: PROPYLENE GLYCOL PROPYL ETHER) (1569-01-3)

PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,386 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0386 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,0185 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	4 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Non requise dans les conditions d'emploi normales. Éviter toute exposition inutile.

Protection oculaire:

Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des voies respiratoires:

Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore, limpide.
Odeur	: parfumée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7,3 (20°C)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: ≥ 100 °C
Point d'éclair	: > 60 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,998 g/cm ³
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

James Cleanstar

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 7-8-2020 (Version: 3.0)

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Non établi.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Propyleneglycol-n-propylether (INCI: PROPYLENE GLYCOL PROPYL ETHER) (1569-01-3)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 orale	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	3600 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	8,34 mg/l/4h
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 8462 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 7,3 (20°C)
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 7,3 (20°C)
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pour le produit des tests toxicologiques ne sont pas établis. Selon les critères mentionnés à l'article 3 (CE) n °. 1272/2008 [CLP], ce produit est classé comme mentionnés sous la rubrique 2. Les composants éventuellement toxiques sont mentionnés sous la rubrique 3.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Pour le produit des tests ecologiques ne sont pas établis. Selon les critères mentionnés à l'article 3 (CE) n °. 1272/2008 [CLP], ce produit est classé pour l'environnement comme mentionnés sous la rubrique 2. Les composants éventuellement nuisibles pour l'environnement sont mentionnés sous la rubrique 3.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé

James Cleanstar

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 7-8-2020 (Version: 3.0)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Propyleneglycol-n-propylether (INCI: PROPYLENE GLYCOL PROPYL ETHER) (1569-01-3)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l (96h, Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l (48h)
CE50 autres organismes aquatiques 1	1,466 mg/l (Algae, 96h, Selenastrumcapricornutum)
CE50 autres organismes aquatiques 2	1466 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

James Cleanstar

Persistance et dégradabilité	Non établi. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.
------------------------------	--

Propyleneglycol-n-propylether (INCI: PROPYLENE GLYCOL PROPYL ETHER) (1569-01-3)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

James Cleanstar

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Propyleneglycol-n-propylether (INCI: PROPYLENE GLYCOL PROPYL ETHER) (1569-01-3)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,62
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	0,49

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Produit tel quel : Déchets chimiques, Éliminer comme un déchet dangereux. Les récipients vides peuvent être mis en décharge après nettoyage en suivant les règlements locaux. Le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Vider complètement les emballages avant élimination. Éliminer le résidu par lavage à grande eau.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

James Cleanstar

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 7-8-2020 (Version: 3.0)

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Fragrances allergisantes > 0,01%:

Hexyl cinnamic aldehyde [(E)-2-benzylideneoctanal] (INCI: HEXYL CINNAMAL)
Linalool (INCI: LINALOOL)

Règlement détergents (648/2004/CE): Étiquetage du contenu:

Composant	%
BENZISOTHIAZOLINONE	
parfums	
HEXYL CINNAMAL	
LINALOOL	

Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Ce produit contient des produits biocides

Type de produit (Biocide) :

Contient : BENZISOTHIAZOLINONE

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

Informations relatives au matières premières section 3.

Voir <http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=dat> : Informations sur les composants.

Dangers pour la santé

Voir Section 2 & 3 & 11.

Risques physiques

Voir Section 2 & 10.

Dangers pour l'environnement

Voir Section 2 & 3 & 12.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date d'émission	Modifié	
	FDS Réf.	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
2.2	Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
11.1	Informations toxicologiques sur les ingrédients	Modifié	
12.1	Informations écotoxicologiques	Modifié	
15.1	Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu	Modifié	
16	Abréviations et acronymes	Modifié	

Abréviations et acronymes:

	<p>ABM: Algemene Beoordelings Methodiek (NL) / ADR: Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) / ALG: Allergen / AQTX: Aquatic Toxicity / Atm: Atmosphere (unit of pressure) / bw: bodyweight / C: Ceiling / CAR:\Carcinogenic Effects / CAS No: Chemical Abstracts Service Number (see ACS – American Chemical Society) / CMRs: Carcinogenic, Mutagenic or toxic to Reproduction (substances) / CSR: Chemical Safety Report / Cc (cm3): Cubic Centimeter / DNEL: Derived No-Effect Level / EC50: half maximal effective concentration / ED50: Effective Dose 50 / ET50: Exposure Time 50 / I.V.: Intravenous / Kg: Kilogram / LC: Lethal Concentration / LC50: Median Lethal Concentration / LCLO: Lowest Lethal Airborne Concentration Tested (see also LC50, LD50) / LD: Lethal Dose / LD50: Median Lethal Dose LDLO: Lowest Lethal Dose Tested (see also LC50, LD50) / MAC: Maximum Allowable Concentration / MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration (Germany, Maximum Workplace Concentration, see OEL) / MSDS: Material Safety Data Sheet / NOAEL: No Observed Adverse Effect Level / NOEL: No Observable Effect Level / OEL: Occupational Exposure Limits / PBTs: Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / PEC: Predicted Environmental Concentration / PNEC: Predicted No-Effect Concentration / REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances / STEL: Short-Term Exposure Limit / STEV: Short-Term Exposure Value / STP: Sewage Treatment Plant TLM: Threshold Limit, Median / TLV-C: Threshold Limit Value-Ceiling / TLV@: Threshold Limit Value / TWA: Time-Weighted Average / WGK: Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class under German Federal Water Management Act) / g/gms: Grams / kJ/mol: Kilojoules per mole / kPa: KiloPascal (unit of pressure) / m3: Cubic Meter / mg: Milligram / ml: Milliliter / ml Hg: Milliliters of Mercury / n.o.s.: Not Otherwise Specified / nm: nanometer / ppb: Parts Per Billion / pph: parts per hundred (= percent) / ppm: Parts Per Million / ppt: parts per trillion / vPvBs: Very Persistent and Very Bioaccumulative substances</p>
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer

James Cleanstar

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 7-8-2020 (Version: 3.0)

IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
VLIIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
FDS	Fiche de Données de Sécurité
COV	Composés organiques volatiles
WGK	Classe de pollution des eaux
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH208	Contient BENZISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

Texte complet des descripteurs d'utilisation	
AISE SPERC 8a.1.a.v2	Wide Dispersive Use in 'Down the Drain' cleaning and maintenance products (Consumers and Professionals)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
PC35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
PROC10	Roller application or brushing
PROC11	Non-industrial spraying

James Cleanstar

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 7-8-2020 (Version: 3.0)

PROC8b	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.